

Rapport du Président du jury

Organisateur : Centre de gestion de la Lozère

CONCOURS D'AIDE SOIGNANT

Session 2023

I – INFORMATIONS GENERALES

A – Définition de l'emploi :

Le cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux comprend les grades d'aide-soignant de classe normale, d'aide-soignant de classe supérieure.

Les aides-soignants territoriaux sont des professionnels de santé.

Les aides-soignants collaborent aux soins infirmiers dans les conditions fixées à l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

B – Les textes de référence :

- Le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux.
- Le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux.

C – Conditions d'accès :

Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou d'un titre mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique :

- diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.

Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-22 du code de la santé publique).

D – Calendrier :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère organise pour le compte de la région Occitanie, le concours sur titres d'accès au grade **d'aide-soignant de classe normale**.

Période de retrait des dossiers	Du 14 mars 2023 au 19 avril 2023
Date limite de retour des dossiers	Le 27 avril 2023
Dates des épreuves d'admission	Les 16, 17, 18, 19 et 20 octobre 2023
Jury admission	Le 20 octobre 2023

II – LES CANDIDATS

102 candidats convoqués répartis comme suit :

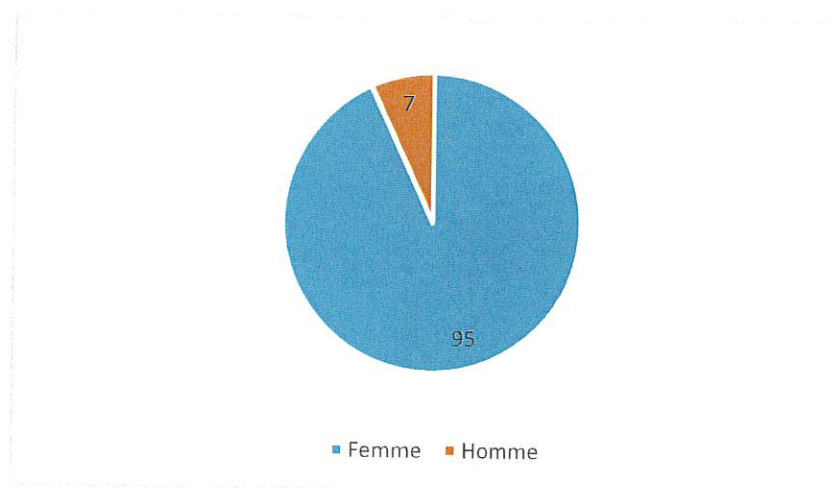
A – Répartition femmes / hommes :

95 femmes / 7 hommes

B – Tranches d'âge :

Tranches d'âge	Externe
20 ans et moins	0
20 à 29 ans	21
30 à 39 ans	28
40 à 49 ans	30
50 ans et plus	23

C – Origine des candidats :



D – Niveau d'étude :

Niveau d'étude	Concours
Niveau 8 – Bac +8 - Doctorat	0
Niveau 7 – Bac +5 - Master, DESS, diplôme ingénieur	0
Niveau 6 – Bac +4 - Maîtrise, master 1	0
Niveau 6 – Bac +3 Licence / Licence Professionnelle	1
Niveau 5 – Bac + 2 (DEUG / DUT / BTS, ...)	7
Niveau 4 - BAC ou équivalent	66
Niveau 3 - BEP/CAP/BEPC ou équivalent	25
Sans diplômes	3
Non renseigné	0

III- L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le concours d'accès au cadre d'emplois d'aide-soignant de classe normale comporte une épreuve d'admission par voie de concours.

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné.

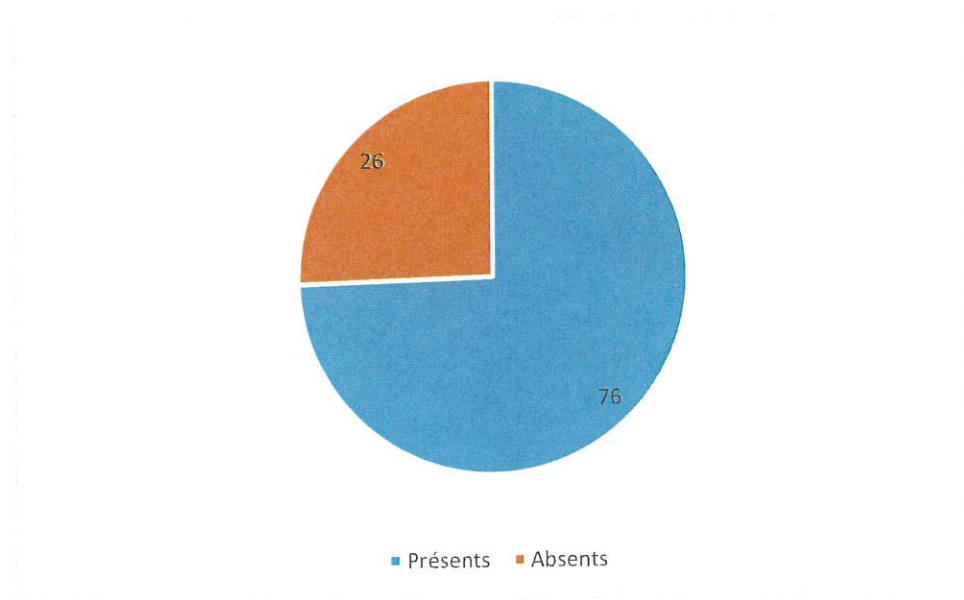
Durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé.

A – Déroulement :

Les candidats ont présenté l'épreuve d'admission les 16, 17, 18, 19 et 20 octobre 2023 dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère, à Mende (48).

B – Taux d'absentéisme :

26 candidats étaient absents à l'épreuve d'admission parmi les 102 candidats convoqués.



C – Résultats de l'épreuve orale :

	Externe
Nombre de postes	110
Nombre de candidats présents	76
Notes $\geq$ à 10/20	66
Moyenne générale	12.35/20
Note la plus élevée	20.00/20
Note la plus basse	5.00/20
Seuils d'admission	10.00/20 10.00 points sur 20
Nombre de candidats admis	66

D – Profil des candidats admis :

Sur ce concours, on note une majorité de femmes, soit 94.74% et 5.26% d'hommes. 98.68% des lauréats exercent dans des collectivités territoriales et 1.32 % dans le secteur privé. Enfin, quatorze candidats ont suivi une formation par un organisme (CNFPT, CNED, autres ...) et 56.58% des candidats ont fait le choix de faire une préparation personnelle.

E – Observations du jury lors de l'admission :

Le niveau global est intéressant avec une moyenne générale de 12.35/20 et la majorité des candidats (66/76) a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Pour les candidats n'ayant pas ou tout juste la moyenne, les membres du jury notent un manque de connaissances, notamment sur l'environnement territorial, malgré un savoir-faire professionnel certain et de la volonté chez les candidats.

Fait à Mende, 03 MAI 2024

Le Président du jury,
Monsieur Philippe ROCHOUX



